

V - IMPACT DU CONTOURNEMENT ROUTIER DE NICE SUR L'ENVIRONNEMENT

V.1 - Méthodologie :

V.1.1 - Méthodologie générale

L'impact des différents « couloirs de passage » sur les différents thèmes de l'environnement a été appréhendé en trois étapes selon la méthode suivante :

- Dans un premier temps, les enjeux environnementaux de la zone d'étude ont été inventoriés.
- Dans un deuxième temps, une carte de synthèse de l'état initial a été élaborée à l'échelle 1/25 000 (Cf. Carte n°13).
- Dans un troisième temps, sur la base de larges « couloirs de passage » fournis par la DDE en mai 2004, ont été déterminés les enjeux susceptibles d'être concernés par chaque couloir (Cf. Carte n°14 Analyse comparative des couloirs de passage).

Remarque : sur la base de la présente analyse des sensibilités de l'environnement au projet, la DDE a pu, entre mai 2004 et mai 2005, se pencher sur des premières esquisses géométriques visant à éviter les principaux impacts environnementaux mis en évidence dans cette étude.

Toutefois, ce n'est qu'à l'issue du débat public que pourront être étudiés et comparés différents scénarios de tracés du projet de contournement de Nice. L'impact environnemental de chacune des solutions géométriques envisageables sera étudié dans le cadre d'un Avant-Projet Sommaire, qui débouchera sur une solution optimale, laquelle sera présentée lors de l'enquête préalable à sa Déclaration d'Utilité Publique.

Afin de faciliter la comparaison des couloirs de passage, l'aire d'étude a été scindée en **5 « secteurs »** représentant des **unités territoriales homogènes** en terme de géomorphologie et de paysage (Cf. Carte n°15 Présentation des 5 secteurs homogènes de la zone d'étude) :

- Secteur 1 : Le secteur de Biot – Sophia-Antipolis
- Secteur 2 : Le secteur Mardaric – Loup – Malvan – Cagne
- Secteur 3 : La vallée du Var
- Secteur 4 : Les vallons niçois : Magnan, Sablières, Saint-Pancrace
- Secteur 5 : L'est de Nice : vallée du Paillon, vallons de Laghet et de la Banquière

V.1.2 - Comparaison de la sensibilité environnementale de couloirs de passage dans chaque secteur

Secteur 1 : Le secteur de Biot – Sophia-Antipolis

Ce secteur présente deux couloirs de passage correspondant à des options fonctionnelles clairement différenciées :

- Un couloir nord se débranchant de l'A 8 aux Bréguières, puis filant vers l'Est par le nord de Biot ;
- Un couloir sud se débranchant de l'A 8 à Biot sous le hameau de Vaugrenier et comprenant l'élargissement à 2 x 4 voies de l'A 8 entre cette bifurcation et la barrière de péage d'Antibes.

Secteur 2 : Le secteur Mardaric – Loup – Malvan – Cagne

Ce secteur présente trois types de possibilités de passage : un couloir nord, un couloir médian et un couloir sud.

Secteur 3 : La vallée du Var

Ce secteur présente trois couloirs de passage :

- Un couloir nord franchissant le Var au niveau de Lingostière ;
- Un couloir médian franchissant le Var au niveau de Saint-Isidore, en raccordement direct avec l'A8 ;
- Un couloir sud franchissant le Var au niveau des Iscles des Arboras. Ce couloir correspond au raccordement possible d'une liaison intercommunale ouest à la RN 202.

Secteur 4 : Les vallons niçois : Magnan, Sablières, Saint-Pancrace

Ce secteur présente trois couloirs de passage :

- Un couloir nord franchissant le vallon de Magnan environ 1 km au nord du viaduc existant ;
- Un couloir médian d'aménagement sur place de l'A 8 par adjonction d'ouvrages à l'autoroute existante ;
- Un couloir sud franchissant le vallon de Magnan à moins de 500 m au sud du viaduc existant.

Secteur 5 : L'est de Nice : vallée du Paillon, vallons de Laghet et de la Banquière

Ce secteur présente deux couloirs de passage :

- Un couloir nord avec franchissement de la Banquière en amont de Falicon et franchissement du Paillon au nord de Drap ;
- Un couloir sud qui franchit la Banquière et le Paillon au niveau de l'actuel échangeur de Nice-Est avec un raccordement à l'A 8 sur la commune de La Trinité dans la montée vers La Turbie.

V.1.3 - La problématique des tunnels

Sur chacun des secteurs, les différents couloirs envisagés présentent un important linéaire en **tunnel**, pour lequel l'impact environnemental n'est pas appréhendé à ce stade d'étude. En effet, le projet en tunnel ne génère pas d'impacts directs : ni sur le milieu naturel, ni sur le milieu humain (urbanisme et activités, paysage et patrimoine, agriculture et sylviculture, air et acoustique), ni sur les eaux superficielles.

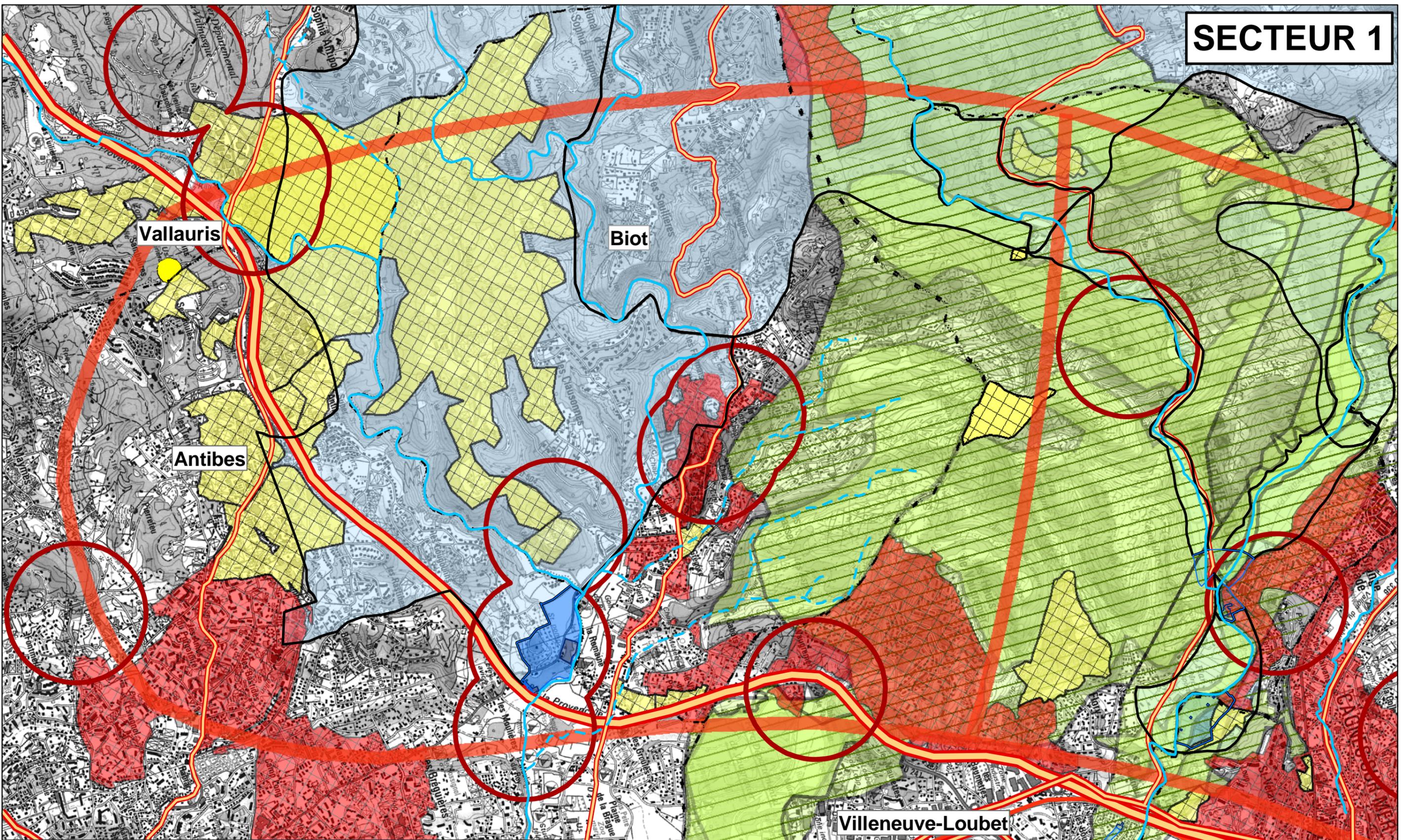
Des impacts sont possibles sur les écoulements d'eaux souterraines, mais ces impacts ne pourront être précisément identifiés qu'à un stade ultérieur d'étude. Les impacts particuliers aux têtes de tunnels (acoustique, air, paysage) sont analysés dans le présent document, et seront précisés au stade Avant Projet Sommaire.

Enfin, il est important de préciser que les tunnels généreront des quantités importantes de matériaux. Plusieurs pistes devront être envisagées en parallèle pour les matériaux de déblais :

- Tout d'abord, une réutilisation des matériaux extraits (déblais et tunnels) pour les remblais, merlons et modelages paysagers du projet.
- Ensuite une réutilisation des matériaux excédentaires pour la réalisation d'autres projets d'aménagement aux abords (projets routiers, autoroutiers, ferroviaires, etc.), ou pour la réhabilitation de carrières.
- Enfin, une recherche de zones de dépôts définitifs à proximité du projet. Ces zones de dépôts devront être choisies en tenant compte des impacts environnementaux. Cette démarche de valorisation des matériaux extraits des tunnels, et d'évaluation des impacts des zones de dépôts sur l'environnement sera réalisée à un stade plus avancé des études.

Carte n°14 : Analyse comparative des couloirs de passage

SECTEUR 1



LEGENDE

MILIEU PHYSIQUE

- Périmètres de protection immédiate des captages AEP
- Périmètres de protection rapprochée des captages AEP
- Périmètres de protection éloignée des captages AEP
- Ecoulement permanent
- Ecoulement intermittent

MILIEU NATUREL

- Protections réglementaires, protections foncières et réseau Natura 2000
- Parcs départementaux

MILIEU HUMAIN

- Zones urbanisées des POS généralisés
- Zones d'urbanisation futures des POS généralisés

Zones d'activités futures des POS généralisés

Zones d'activités (y compris Sophia Antipolis, carrières, zones de décharges)

Incinerateur

AOC Bellet

Périmètres de protection des monuments historiques

Site classé

Périmètre des sites inscrits

Réseau routier

Réseau ferroviaire

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	ET.	VER.	N° PIECE	ECHELLE
0	25/06/04	Etablissement du plan	DL	GH	DL	-	1/25.000
4	6/06/05	Prise en compte des remarques du client	DL	GH	NJ	Département Environnement	

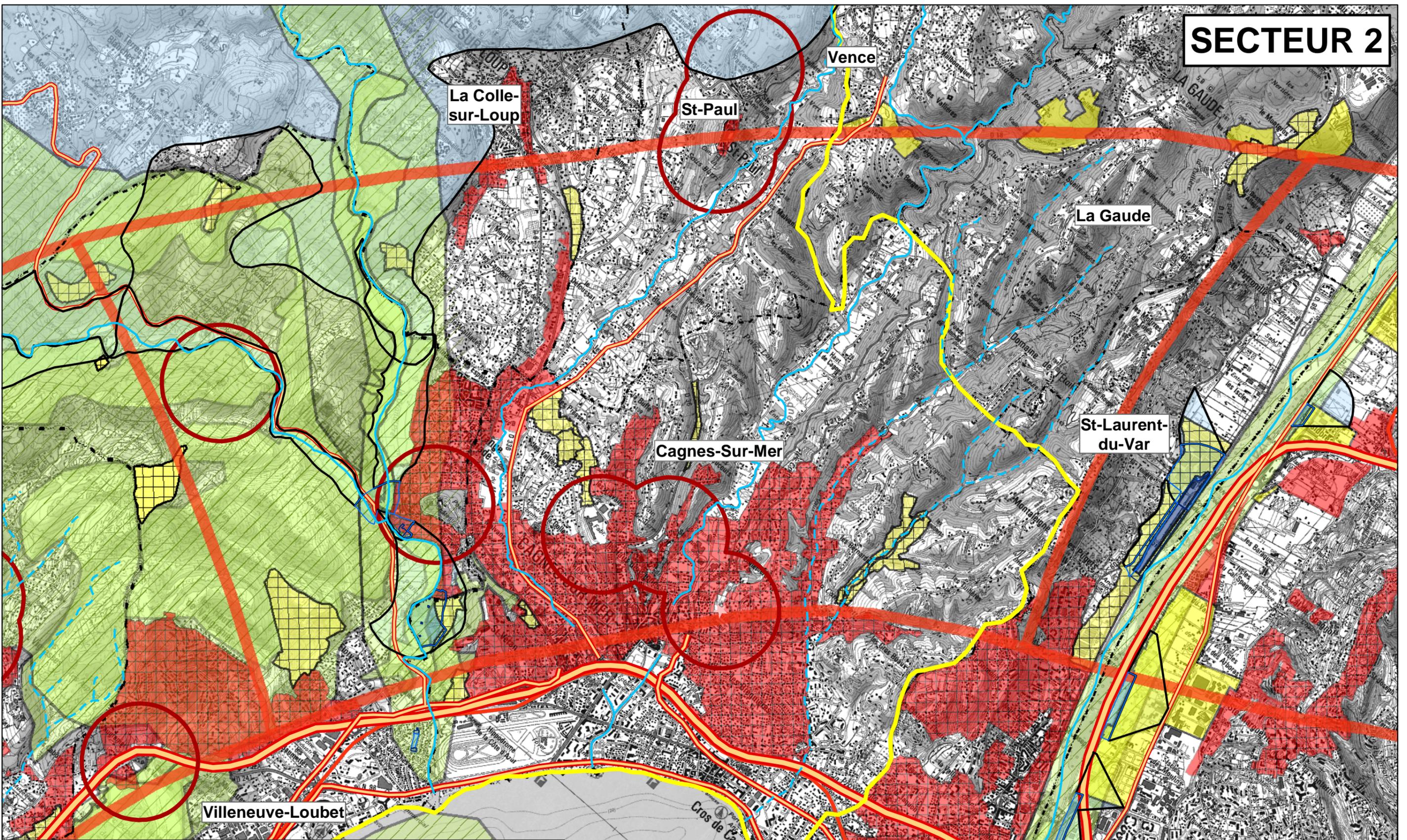
CONTOURNEMENT DE NICE DDE ALPES-MARITIMES SCETAURROUTE

ANALYSE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES Planche 1

Scan25 IGN@PARIS 2001® Reproduction interdite

S:\commun\projets\environnement\Nice\carto_sig\projet\etude\comparaison\couloir\nice-analyse-sensibilite-env-p11.mxd

SECTEUR 2



LEGENDE

MILIEU PHYSIQUE

- Périèmes de protection immédiate des captages AEP
- Périèmes de protection rapprochée des captages AEP
- Périèmes de protection éloignée des captages AEP
- Ecoulement permanent
- Ecoulement intermittent

MILIEU NATUREL

- Protections réglementaires, protections foncières et réseau Natura 2000
- Parcs départementaux

MILIEU HUMAIN

- Zones urbanisées des POS généralisés
- Zones d'urbanisation futures des POS généralisés

- Zones d'activités futures des POS généralisés
- Zones d'activités (y compris Sophia Antipolis, carrières, zones de décharges)
- Incinérateur
- AOC Bellet

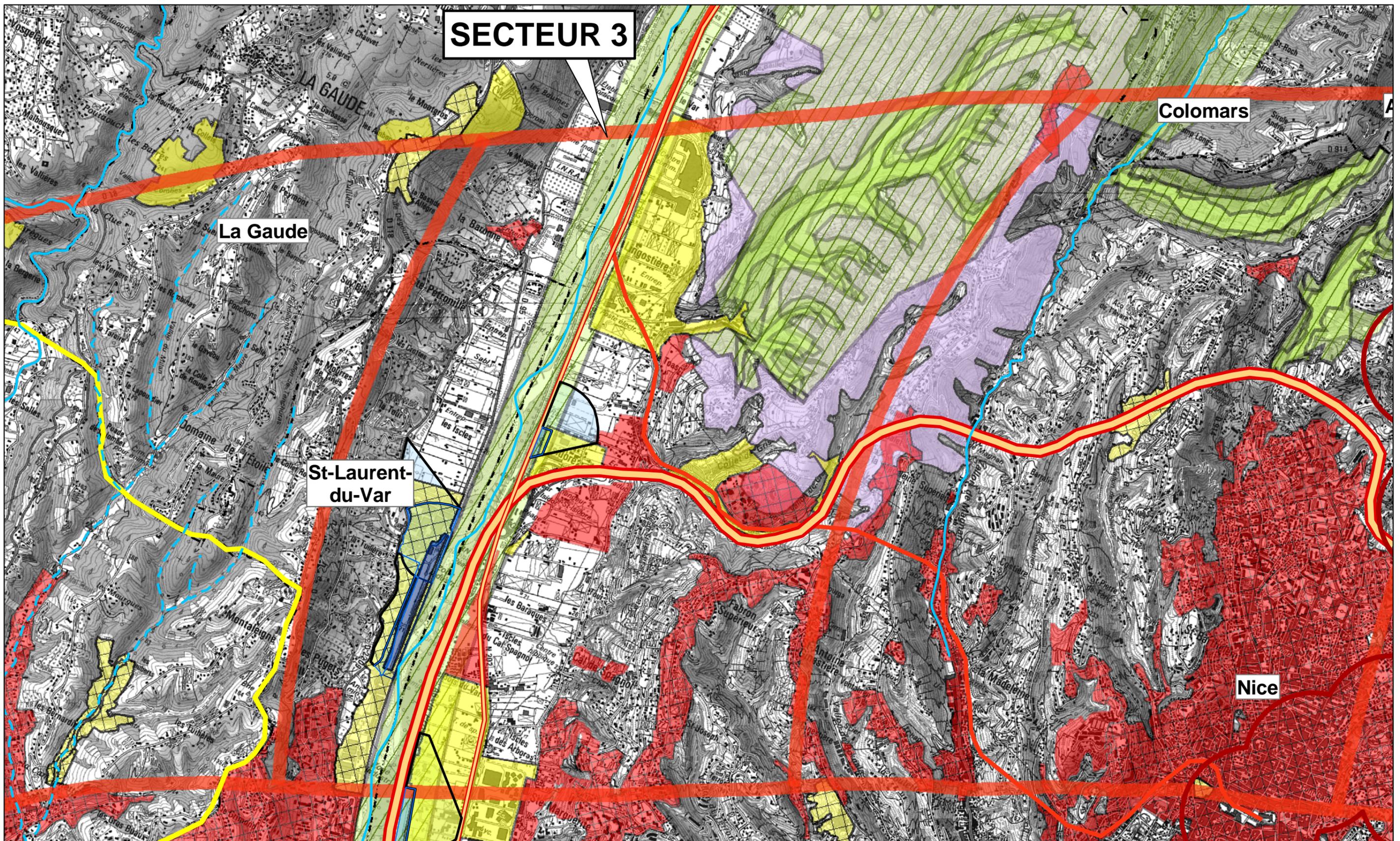
- Périèmes de protection des monuments historiques
- Site classé
- Périème des sites inscrits
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	ET.	VER.	N° PIECE	ECHELLE
0	25/06/04	Etablissement du plan	DL	GH	DL	---	1/30.000
4	6/06/05	Prise en compte des remarques du client	DL	GH	NJ	Département Environnement	

CONTOURNEMENT DE NICE	DDE ALPES-MARITIMES	
ANALYSE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES	Planche 2	

Scan25 IGN©PARIS 2001© Reproduction interdite
 S:/commun/projetsenvironnement/Nice/carto_sig/projet/etude/comparaison couloir/nice-analyse-sensibilite-env-pl2.mxd

SECTEUR 3



LEGENDE

MILIEU PHYSIQUE

- Périètres de protection immédiate des captages AEP
- Périètres de protection rapprochée des captages AEP
- Périètres de protection éloignée des captages AEP
- Ecoulement permanent
- Ecoulement intermittent

MILIEU NATUREL

- Protections réglementaires, protections foncières et réseau Natura 2000
- Parcs départementaux

MILIEU HUMAIN

- Zones urbanisées des POS généralisés
- Zones d'urbanisation futures des POS généralisés

Zones d'activités

- Zones d'activités futures des POS généralisés
- Zones d'activités (y compris Sophia Antipolis, carrières, zones de décharges)
- Incinérateur
- AOC Bellet

Périètres de protection

- Périètres de protection des monuments historiques
- Site classé
- Périètre des sites inscrits
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire

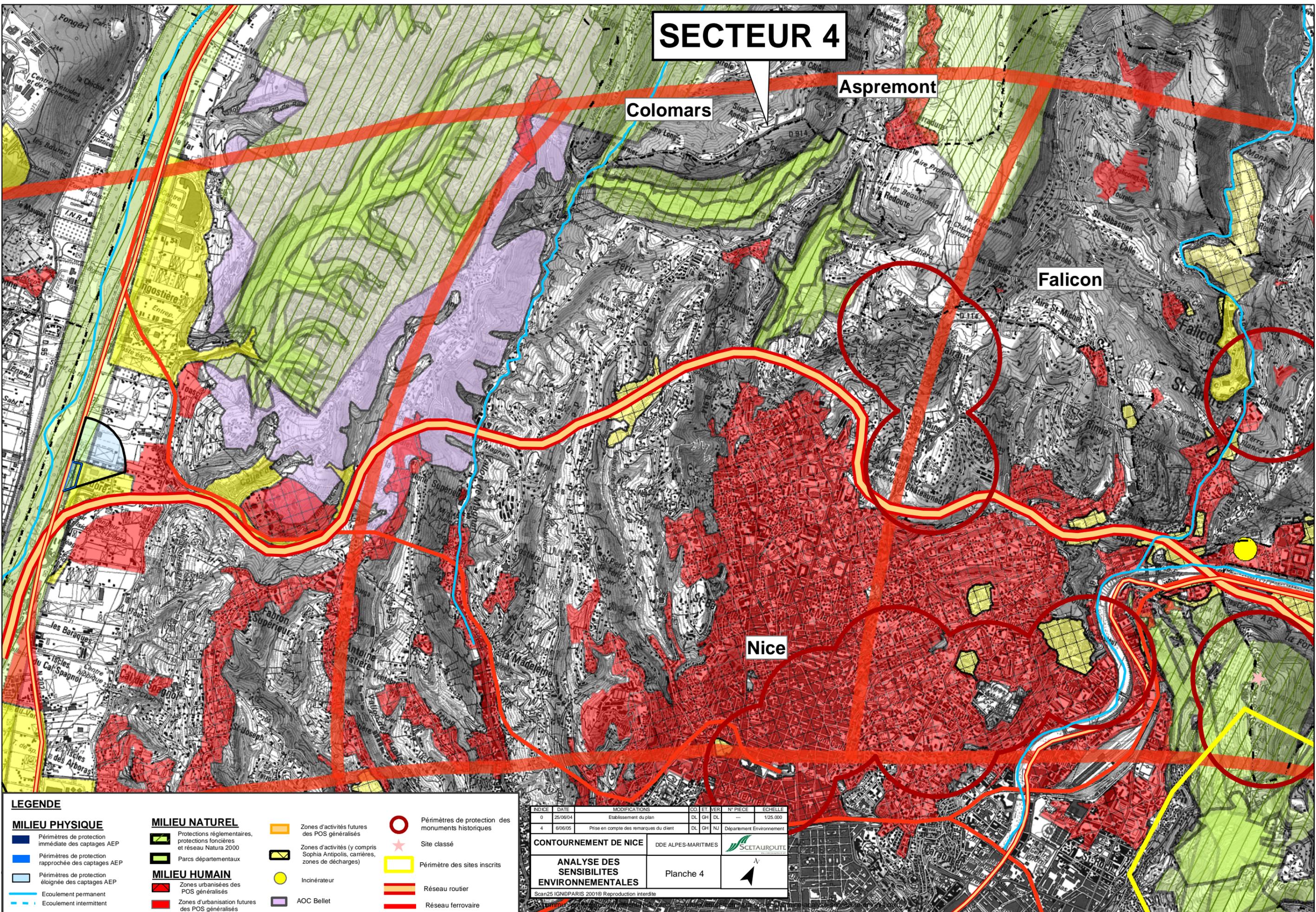
INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	ET.	VER.	N° PIECE	ECHELLE
0	25/06/04	Etablissement du plan	DL	GH	DL	---	1/25.000
4	6/06/05	Prise en compte des remarques du client	DL	GH	NJ	Département Environnement	

CONTOURNEMENT DE NICE DDE ALPES-MARITIMES

ANALYSE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES Planche 3

Scan25 IGN©PARIS 2001© Reproduction interdite

SECTEUR 4



LEGENDE

MILIEU PHYSIQUE

- Périètres de protection immédiate des captages AEP
- Périètres de protection rapprochée des captages AEP
- Périètres de protection éloignée des captages AEP
- Ecoulement permanent
- Ecoulement intermittent

MILIEU NATUREL

- Protections réglementaires, protections foncières et réseau Natura 2000
- Parcs départementaux
- MILIEU HUMAIN**
- Zones urbanisées des POS généralisés
- Zones d'urbanisation futures des POS généralisés

- Zones d'activités futures des POS généralisés
- Zones d'activités (y compris Sophia Antipolis, carrières, zones de décharges)
- Incinérateur
- AOC Bellet

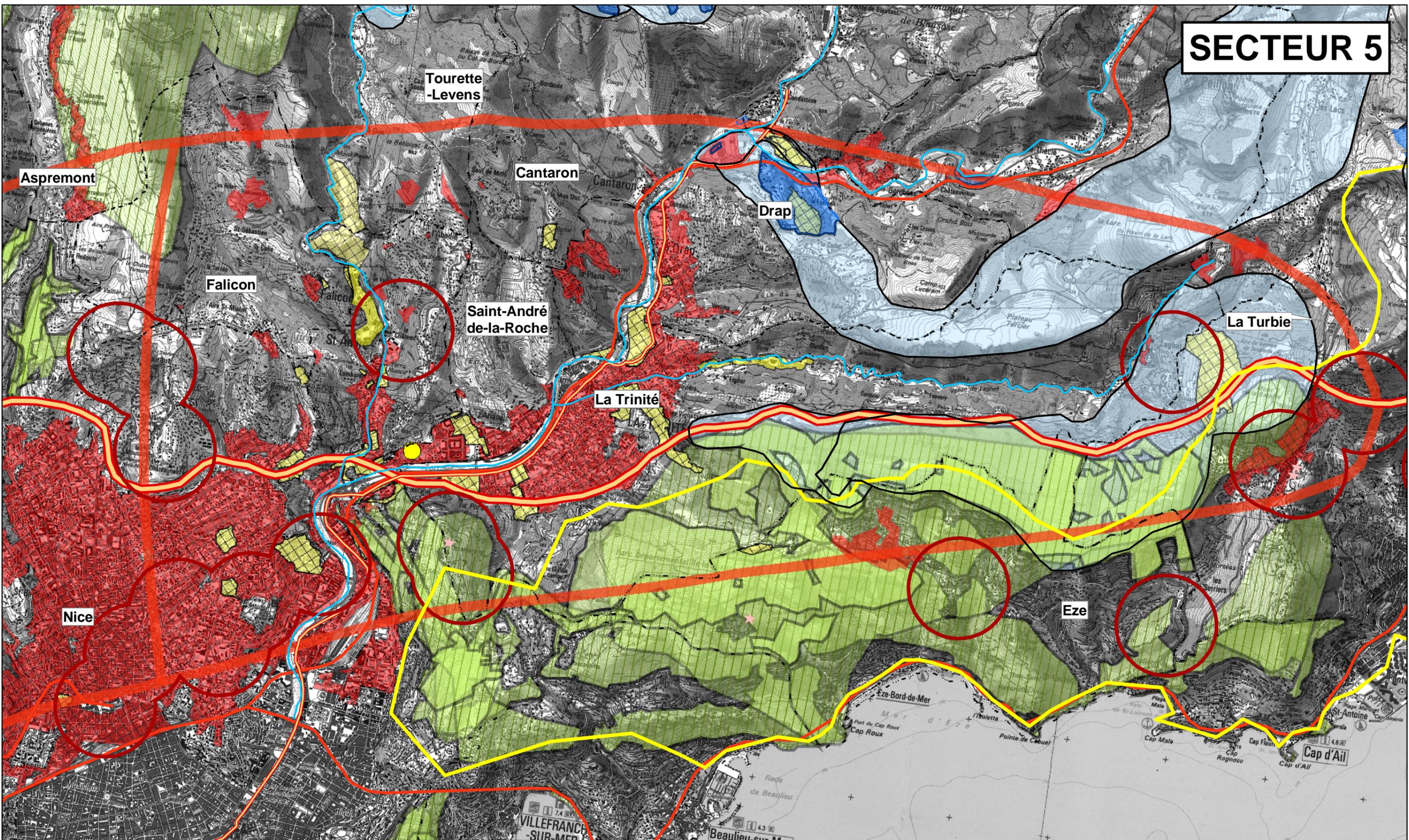
- Périètres de protection des monuments historiques
- Site classé
- Périètre des sites inscrits
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	ET.	VER.	N° PIECE	ECHELLE
0	25/06/04	Etablissement du plan	DL	GH	DL	---	1/25.000
4	6/06/05	Prise en compte des remarques du d'ient	DL	GH	NJ	Département Environnement	

CONTOURNEMENT DE NICE		DDE ALPES-MARITIMES	
ANALYSE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES		Planche 4	

Scan25 IGN@PARIS 2001© Reproduction interdite

SECTEUR 5



LEGENDE

<p>MILIEU PHYSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètres de protection immédiate des captages AEP Périmètres de protection rapprochée des captages AEP Périmètres de protection éloignée des captages AEP Ecoulement permanent Ecoulement intermittent 	<p>MILIEU NATUREL</p> <ul style="list-style-type: none"> Protections réglementaires, protections foncières et réseau Natura 2000 Parcs départementaux <p>MILIEU HUMAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> Zones urbanisées des POS généralisés Zones d'urbanisation futures des POS généralisés 	<ul style="list-style-type: none"> Zones d'activités futures des POS généralisés Zones d'activités (y compris Sophia Antipolis, carrières, zones de décharges) Incinérateur AOC Bellet 	<ul style="list-style-type: none"> Périmètres de protection des monuments historiques Site classé Périmètre des sites inscrits Réseau routier Réseau ferroviaire
---	---	--	--

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	ET.	VER.	N° PIECE	ECHELLE
0	25/06/04	Etablissement du plan	DL	GH	DL	---	1/35.000
4	09/06/05	Prise en compte des remarques du client	DL	GH	NJ	Département Environnement	

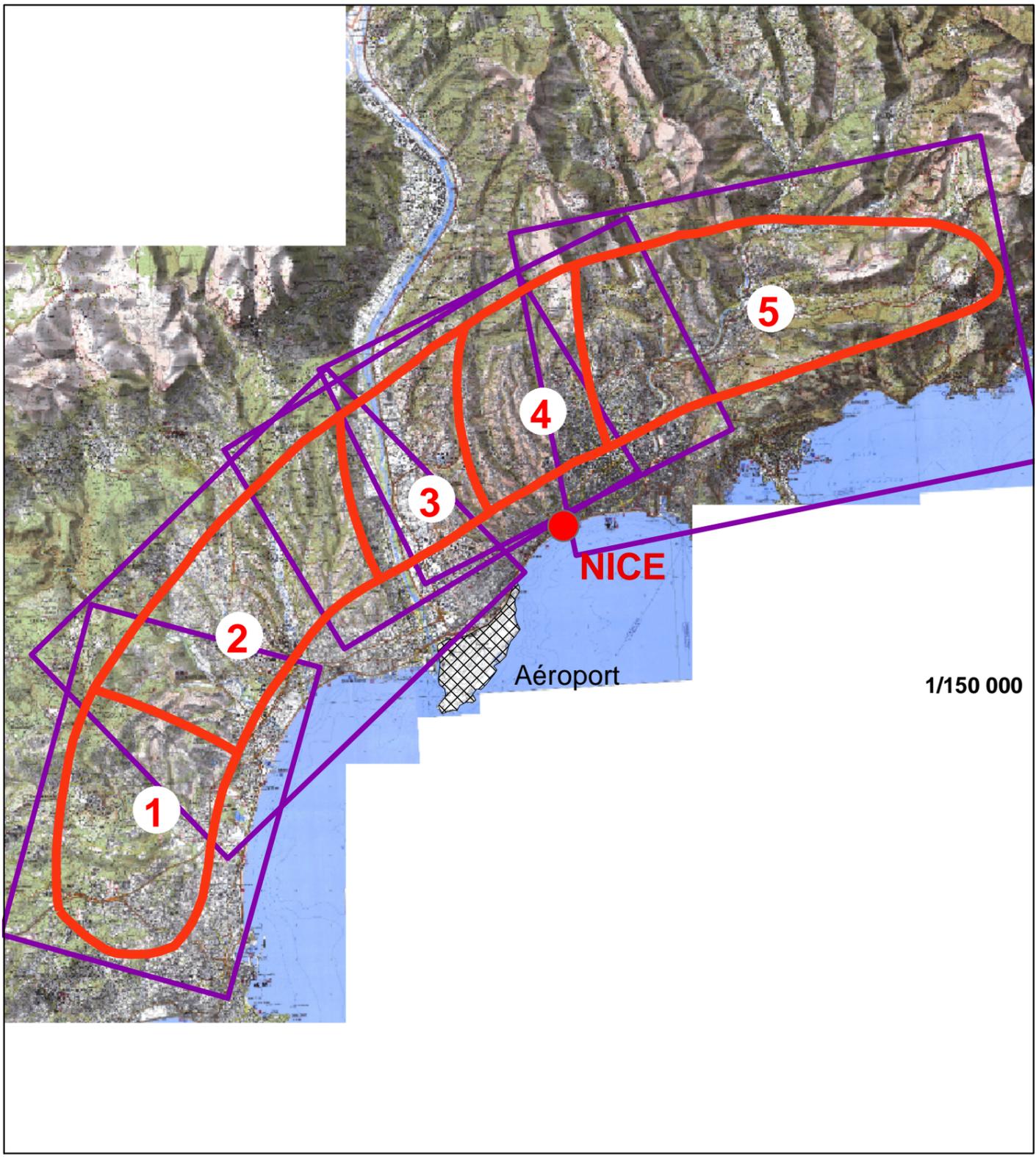
CONTOURNEMENT DE NICE DDE ALPES-MARITIMES

ANALYSE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES Planche 5

Scan25 IGN©PARIS 2001® Reproduction interdite

[S:\commun\projetse\environnement\Nice\carto_sit\projet\etude\comparaison-couloire\nice-analyse-compar-couloir-passage-pl4.mxd](http://s:\commun\projetse\environnement\Nice\carto_sit\projet\etude\comparaison-couloire\nice-analyse-compar-couloir-passage-pl4.mxd)

**Carte n°15 : Présentation des 5 secteurs homogènes
de la zone d'étude**



LES 5 SECTEURS HOMOGENES DE LA ZONE D'ETUDE

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO.	ET.	VER.	N° PIECE	ECHELLE
0	25/06/04	Etablissement du plan	DL	GH	DL	---	---
2	6/06/05	Prise en compte des remarques du client	DL	GH	NJ	Département Environnement	

CONTOURNEMENT DE NICE

DDE ALPES MARITIMES



LEGENDE

- DECOUPAGE EN 5 PLANCHES
- DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES
- ZONE D'ETUDE

N
▲

V.1.4 - Méthode particulière sur le thème de l'acoustique :

En ce qui concerne le thème de l'acoustique, l'impact des différents couloirs de passage a été appréhendé selon la méthode suivante :

Sur la base de l'état initial acoustique réalisé (Cf. Chapitre III.6), l'impact potentiel de chaque couloir de passage envisageable pour le futur contournement de Nice a été appréhendé en tenant compte :

- De la topographie et de la configuration possible du futur projet : un profil en long très haut conduit à une plus grande longueur de projet à l'air libre, mais la source de bruit s'éloigne des habitations.
- Du type de bâti présent dans le secteur concerné : les zones densément peuplées, les zones pour lesquelles le bâti surplombe le projet, et les établissements particuliers recensés lors de l'état initial sont les plus sensibles. En revanche, le bâti de type industriel (zones d'activité) est considéré moins sensible.
- De l'état acoustique initial : l'intrusion acoustique est plus forte pour les habitations des zones initialement calmes.

V.1.5 - Méthode particulière sur le thème de la qualité de l'air :

Comme précisé dans l'état initial, à ce stade du projet (études préliminaires), le volet air vise avant tout à identifier la présence d'enjeux forts ou de zones sensibles au regard de la qualité de l'air dans la zone d'étude, justifiant d'une analyse plus précise dans les phases ultérieures. De ce fait, une analyse par secteur ne serait pas pertinente à ce stade de l'étude.

La comparaison des différents couloirs de passage est réalisée de la manière suivante :

- Les 3 variantes de passage sont comparées par rapport à l'état sans aménagement à l'horizon 2020 qui constitue l'état de référence. Cette comparaison est faite en s'appuyant sur les **bilans des émissions** réalisés sur l'ensemble du réseau affecté par chaque variante afin de mettre en évidence les reports de trafic éventuels au profit du nouveau contournement.
- Les **scénarios étudiés** correspondent aux simulations de trafic réalisées par le CETE à l'aide du modèle Ariane à l'horizon 2020 :
 - **état de référence**
 - **trois variantes** correspondant aux grandes solutions d'aménagement, non exhaustives :
 - solution 1 (S1) : est courte - ouest courte avec mise à 2x4 voies de l'A8 entre Antibes et Biot ;
 - solution 2 (S2) : est courte - ouest longue avec échangeur à la carrière de la Roque ;
 - solution 3 (S3) : aménagement sur place de l'A8 à l'est du Var ;
- Le **calcul des émissions** est réalisé suivant les mêmes modalités que pour l'état initial.

Les éléments tels que les pentes ou la présence de nombreux tunnels sur le linéaire ne sont pas pris en compte dans cette analyse. On se doit de remarquer que cette méthode d'estimation ne permet pas une comparaison précise des couloirs de passage sur le plan de l'impact sur la santé, l'échelle d'étude étant trop importante pour calculer des indices sanitaires. Cette problématique sera appréhendée à un stade ultérieur des études à l'aide d'investigations plus poussées (recours à un modèle de dispersion des polluants).

Enfin, les émissions globales sont converties en un **indicateur spécifique** (« l'équivalent CO2 ») donnant une idée de la contribution de chaque scénario à l'effet de serre.